

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MAI 2023**

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le **lundi, le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Anny Boisjoli directrice générale et greffière-trésorière agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**1. ADMINISTRATION**

**111-05-2023 1.1 Adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**1) Administration**

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

1.3 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance extraordinaire du 18 avril 2023.

1.4 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance extraordinaire du 26 avril 2023.

1.5 Liste des comptes à payer et payés.

1.6 Adoption du règlement numéro 263-2023 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

**2) Incendie et Premiers répondants.**

2.1 Mandat à Un à Un architecte pour la production d'un rapport sur l'état de la caserne.

2.2 Offre de services CAUCA.

**3) Voirie.**

3.1 Rechargement du chemin d'épuration.

3.2 Soumission pour installation de poteaux et clôture à l'usine d'eau potable.

3.3 Offre de service de EXP pour travaux de réhabilitation des rangs 2024.

3.4 Offre de service de Signé François Roy pour le lettrage du camion des travaux publics.

3.5 Docteur du Pare-Brise – autorisation de procéder à différents travaux d’habillage du camion des travaux publics.

3.6 Gyrophares EFS inc. – soumission pour support universel.

**4) Hygiène du milieu**

4.1 Nettoyage du puits #1 – soumission de R.J. Levesque & Fils

4.2 Location d’une toilette mobile pour le terrain de l’église.

**5) Urbanisme, zonage et développement.**

5.1 Dépôt de la liste des permis d’avril 2023.

5.2 Demande du CDL pour participation financière au projet du reboisement social.

**6) Loisirs et culture.**

6.1 Dépôt d’une candidature pour le projet de panneaux culturels de la MRC de Drummond.

6.2 Demande de contribution aux P’tites boîtes à lunch de la Fondation de la Tablee populaire – Tournoi de golf de la MRC de Drummond.

6.3 Remboursement de la facture du Centre communautaire Pierre Lemaire au CRSG.

**7) Varia.**

7.1 Autorisation de paiement du décompte progressif #1 – Construction JBR.

7.2 Dépôt d’une demande d’intervention du cours d’eau rivière Ste-Marie.

7.3 Offre de service de Signé François Roy pour le lettrage arrière du GMC 2020.

**8) Correspondance.**

**9) Période de questions.**

**10) Levée de l’assemblée.**

Adoptée

**112-05-2023 1.2 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 3 avril 2023.**

La secrétaire d’assemblée présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Dominique Laforce, et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que présenté par la secrétaire.

Adoptée.

**113-05-2023 1.3 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance extraordinaire du 18 avril 2023.**

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023 tel que présenté par la secrétaire.

Adoptée.

**114-05-2023 1.4 Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance extraordinaire du 26 avril 2023.**

La secrétaire d'assemblée présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents : (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023 tel que présenté par la secrétaire.

Adoptée.

**115-05-2023 1.5 Liste des comptes à payer et payés.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le

numéro 054-02-2022 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :  
(Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote) :

Comptes payés et à payer :  
Comptes à payer : 35 373.54 \$  
Incompressibles : 89 990.41 \$  
Salaires d'avril : 29 421.94 \$

**TOTAL : 154 785.89 \$**

Adoptée.

**116-05-2023 1.6 Adoption du règlement numéro 263-2023 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.**

**Règlement 263-2023**

**Règlement numéro 263-2023 décrétant un emprunt de 250 000 \$ pour la création d'un fonds de roulement.**

ATTENDU le règlement numéro 272-95 relatif à un fonds de roulement adopté en 1995 au montant de 20 000 \$;

ATTENDU que la municipalité a fait de nombreuses recherches infructueuses pour trouver un règlement qui porte sur l'augmentation du fonds de roulement;

ATTENDU que la municipalité désire modifier le fonds de roulement afin de l'augmenter à 250 000 \$;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Guillaume désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 589 500 \$ soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à modifier le fonds de roulement d'un montant de 230 000 \$ supplémentaire.

ARTICLE 3. À cette fin, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 250 000 \$ sur une période n'excédant pas 10 ans.

ARTICLE 4. Le Conseil est autorisé à approprier les sommes nécessaires à cette fin à même le surplus du fonds général de la municipalité de Saint-Guillaume.

ARTICLE 5. Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires pour l'exercice financier en cours.

ARTICLE 6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Le fonds est financé à même le surplus accumulé au fonds général ou une partie de celui-ci, par une affectation de revenus tirés d'une taxe spéciale prévue au budget à cette fin ou par un emprunt décrété également à cette fin pour un terme n'excédant pas 10 ans.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi. Ce règlement abroge et remplace le Règlement 272-95 qui constitue un fonds de roulement ainsi que tous ses amendements.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 263-2023.

Adoptée.

Avis de motion : 3 avril 2023

Dépôt du projet de règlement : 3 avril 2023

Tenue du registre des personnes habiles à voter : 18 avril 2023

Adoption du règlement : 1<sup>er</sup> mai 2023

Promulgation du règlement : 2 mai 2023

\_\_\_\_\_  
Robert Julien, Maire

\_\_\_\_\_  
Anny Boisjoli, directrice générale et greff.-très.

## **2. Incendie et Premiers répondants.**

### **117-05-2023 2.1 Mandat à Un à Un Architecte pour la production d'un rapport sur l'état de la caserne.**

CONSIDÉRANT que la caserne de pompiers est dans un mauvais état et que la construction d'une nouvelle caserne devra faire l'objet d'une étude de faisabilité et d'une demande de subvention ;

CONSIDÉRANT qu'afin de présenter une demande de subvention, un rapport sur l'état de la caserne doit être préparé par un architecte;

CONSIDÉRANT que ces points devront être démontrés afin de justifier les problèmes opérationnels :

- l'importance et la démonstration de la problématique soulevée;

- l'état de désuétude générale et le niveau de fonctionnalité du bâtiment;
- les conséquences de la problématique sur la sécurité ou la santé des usagers;
- les conséquences de la problématique sur les services;
- la qualité de la solution retenue en fonction de la problématique soulevée et des alternatives évaluées.

CONSIDÉRANT que l'architecte devra inclure un reportage photo, un plan concept selon les besoins soulevés et une estimation budgétaire incluant les imprévus, honoraires et taxes nettes.

CONSIDÉRANT l'offre de services de Un à Un Architecte pour un montant de 6840 \$ pour la phase des plans préliminaires et de 1500 \$ pour la vue en 3D;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande de subvention au ministère des Affaires municipales pour volet PRACIM;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu à l'unanimité de mandater Un à Un Architecte afin de produire un rapport sur l'état de la caserne actuelle afin de le déposer avec la demande de subvention au PRACIM.

Adoptée.

## **118-05-2023 2.2 Offre de services de CAUCA.**

CONSIDÉRANT l'offre de services de CAUCA pour le renouvellement du contrat 9-1-1 et de la convention d'incendie et l'actualisation des clauses et des modalités;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle ne sera pas renouvelée;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle est au coût de 1.16 \$ per capita;

CONSIDÉRANT que la nouvelle offre de services prévoit une augmentation de 0.23 \$ per capita à partir de l'an 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Mathieu Labrecque et résolu d'approuver l'entente de CAUCA pour les années 2023 à 2028.

Adoptée.

## **3. VOIRIE.**

### **119-05-2023 3.1 Rechargement du chemin d'épuration.**

CONSIDÉRANT que le chemin d'épuration doit être rechargé;

CONSIDÉRANT que ce chemin est utilisé par la Municipalité et Ferme Yvon Doyon;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 107-2010 qui prévoit que pour toutes réparations futures du chemin, tel le rechargement, les coûts seront répartis pour moitié, étant entendu qu'avant de procéder, les parties s'entendront sur le moment des travaux, et il est convenu de plus que les parties feront eux-mêmes les travaux qu'ils sont en mesure de faire, sujet à évaluation en argent ;

CONSIDÉRANT qu'avant de faire des travaux, une rencontre doit être faite avec Ferme Yvon Doyon et le comité de voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

D'organiser une rencontre avec M. Yvon Doyon de Ferme Yvon Doyon et Associés afin de conclure une entente pour le rechargement du chemin de l'épuration.

Adoptée.

**120-05-2023 3.2 Soumissions pour installation de poteaux et clôture à l'usine d'eau potable.**

CONSIDÉRANT que la clôture à l'usine d'eau potable est à réparer;

CONSIDÉRANT que cent poteaux ont été commandés pour effectuer le remplacement des poteaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Clôture 1<sup>re</sup> au montant de plus ou moins 1200 \$ plus taxes pour l'installation des poteaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Clôture 1<sup>re</sup> au montant de 1600 \$ plus taxes pour démanteler et réinstaller la broche de la clôture existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services de Clôture 1<sup>re</sup> au montant d'environ 2800\$ plus taxes pour les travaux à effectuer avec l'aide des inspecteurs municipaux.

Adoptée.

**121-05-2023 3.3 Offre de services de EXP pour travaux de réhabilitation des rangs 2024.**

CONSIDÉRANT la soumission numéro 909-OFFRSERV-QC pour la conception des plans et devis pour la réhabilitation du rang Brodeur, route du 6<sup>e</sup> Rang, route des Sorel, 6<sup>e</sup> Rang et Grand rang des Sorel;

CONSIDÉRANT le montant forfaitaire de 16 800 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services de EXP au montant de 16 800\$ plus taxes pour les travaux de conception des plans et devis pour la réhabilitation des 5 rangs.

Adoptée.

**122-05-2023 3.4 Offre de service de Signé François Roy pour le lettrage du camion des travaux publics.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'achat d'un nouveau camion des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Signé François Roy au montant de 758 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l'unanimité :

DE mandater Signé François Roy pour le lettrage du nouveau camion des travaux publics.

Adoptée.

**123-05-2023 3.5 Docteur du Pare-Brise – Autorisation de procéder à différents travaux d’habillage du camion des travaux publics.**

CONSIDÉRANT que certains travaux sont à effectuer sur le nouveau camion entre autres, la toile sur la boîte, les couvre-sièges, le démarreur à distance, les différentes lumières nécessaires à la signalisation;

CONSIDÉRANT l’offre de service du Docteur du Pare-Brise au montant de 5750.75\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien, et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER le Docteur du Pare-Brise à procéder à la commande des différents items et de procéder à l’installation pour un montant de 5750.75 \$ plus taxes.

Adoptée.

**124-05-2023 3.6 Gyrophares EFS inc. – soumission pour support universel.**

CONSIDÉRANT que la municipalité a acquis un nouveau camion pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT qu’afin d’installer les lumières nécessaires à la signalisation, un support universel doit être acheté et installé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER Gyrophares EFS inc. à installer un support universel sur le nouveau camion pour un montant de 1018.37 \$ plus taxes.

Adoptée.

**4. HYGIÈNE DU MILIEU.**

**125-05-2023 4.1 Nettoyage du puits #1 – soumission de R.J. Levesque & Fils.**

CONSIDÉRANT que le nettoyage du puits #1 est nécessaire ;

CONSIDÉRANT que les travaux peuvent être effectués en début mai;

CONSIDÉRANT la soumission # SOU001622 de R. J. Levesque & fils pour le nettoyage du puits #1 au montant de 29 125 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine, et unanimement résolu :

D’ACCEPTER la soumission de R. J. Levesque & fils pour le nettoyage du puits #1 au montant de 29 125 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

**126-05-2023 4.2 Location d'une toilette mobile pour le terrain de l'église.**

CONSIDÉRANT l'utilisation d'une toilette sèche dans la cour de l'église est utile pour les visiteurs du parc du Repère tranquille et les cyclistes ;

CONSIDÉRANT la compagnie BPN Environnement fournit une toilette sèche depuis quelques années et que nous apprécions ce service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location d'une toilette mobile grise pour un montant de 140 \$ plus taxes par mois afin de la faire installer sur le terrain de l'église par l'entreprise BPN Environnement.

Adoptée.

**5. Urbanisme, zonage et développement.**

**DÉPÔT 5.1 Dépôt de la liste des permis d'avril 2023.**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des permis émis pour le mois d'avril 2023 à tous les membres du Conseil.

Adoptée.

**127-05-2023 5.2 Demande du CDL pour participation financière au projet de reboisement social.**

CONSIDÉRANT le projet d'arbre-évolution pour une aide financière du programme de Reboisement social;

CONSIDÉRANT que le projet comporte 350 arbres;

CONSIDÉRANT que ces arbres seraient plantés le long du sentier de marche et piste cyclable ainsi que dans la cour d'école;

CONSIDÉRANT que le coût est de 12 000 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le CDL est prêt à fournir 6 000 \$ pour le projet;

CONSIDÉRANT que le CDL demande à la municipalité une participation financière de 6000 \$ pour compenser la différence;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature du contrat avec Arbre-Évolution au montant de 12 000 \$ plus taxes et que la Municipalité de Saint-Guillaume défraye un montant de 6 000 \$ pour ledit projet.

Adoptée.

## **6. Loisirs et culture.**

### **128-05-2023 6.1 Dépôt d'une candidature pour le projet de panneaux culturels de la MRC de Drummond.**

CONSIDÉRANT l'appel de projets de la MRC de Drummond pour l'intérêt des municipalités pour la mise en place d'un panneau d'exposition permanente mettant en valeur un artiste ou un écrivain de notre localité et ses œuvres ;

CONSIDÉRANT que le projet est financé à parts égales entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Guillaume à participer à l'appel de projets pour la mise en place d'un panneau avec un artiste ou un écrivain local ;

CONSIDÉRANT que ce panneau pourrait être installé au Parc du Repère Tranquille ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce , appuyé par Francine Julien , et résolu à l'unanimité,

D'INFORMER la MRC de Drummond de notre intérêt à participer au projet.

Adoptée.

### **129-05-2023 6.2 Demande de contribution aux P'tites boîtes à lunch de la Fondation de la Tablee populaire – Tournoi de golf de la MRC de Drummond.**

CONSIDÉRANT la tenue du 30<sup>e</sup> tournoi de golf des P'tites boîtes à Lunch le 15 juin 2023 au Club de golf Le Drummond à Saint-Majorique-de-Grantham;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire encourager l'événement afin d'amasser des fonds pour la Fondation de la Tablee populaire;

CONSIDÉRANT que chaque personne inscrite est au coût de 125 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'inscription de 8 participants pour un montant total de 1000 \$.

Adoptée.

### **130-05-2023 6.3 Remboursement de la facture du Centre communautaire Pierre-Lemaire au CRSG.**

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume inc. a assumé les frais relatifs à l'inscription d'un enfant au service de camps de jour au Centre Pierre-Lemaire à l'été 2022;

CONSIDÉRANT que la facture a été payée par le CRSG et que celui-ci demande un remboursement puisque ceci n'était pas prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francine Julien , appuyé par Christian Lemay et résolu à l'unanimité :

DE rembourser la facture numéro 2022-010 datant du 28 octobre 2022 pour une somme de 3466.40 \$.

Adoptée.

## 7. VARIA

### **131-05-2023 7.1 Autorisation de paiement du décompte progressif #1 – Construction JBR.**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif #1 de la Construction JBR pour la construction du garage;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Un à Un architectes inc. au montant de 244 662.94 \$ moins la retenue de 10 % de 24 446.29 \$ pour un total de 220196.65 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Francine Julien et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #1 à Construction JBR au montant de 253 171.10 \$.

Adoptée.

### **132-05-2023 7.2 Dépôt d'une demande d'intervention du cours d'eau rivière Ste-Marie.**

CONSIDÉRANT la demande d'intervention pour l'entretien du cours d'eau de la Rivière Ste-Marie de Jean-François Arpin ;

CONSIDÉRANT que suite à la visite de l'inspecteur municipal, le cours d'eau Rivière Ste-Marie nécessite des travaux d'entretien puisque celui-ci est rempli de sédimentation ;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau de la Rivière Ste-Marie est sous la juridiction de la MRC de Drummond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine, appuyé, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'entretien du cours d'eau de la Rivière Ste-Marie à la MRC de Drummond.

Adoptée.

### **133-05-2023 7.3 Offre de service de Signé François Roy pour le lettrage arrière du GMC 2020.**

CONSIDÉRANT que le panneau du camion GMC 2020 a été endommagé ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal l'a fait réparer à ses frais ;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de Signé François Roy pour le lettrage arrière du camion GMC 2020 au montant de 155 \$ plus taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service de Signé François Roy pour faire letter l'arrière du camion GMC 2020 au montant de 155 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

## **8. CORRESPONDANCE**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance : 5 citoyens.

## **134-05-2023 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h07.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Anny Boisjoli  
Directrice générale et greffi.-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien, Maire